

---

# LES DEUILS DE L'ARCHÉOLOGIE

## DANS L'AVALLONNAIS

Par M. l'abbé A. PARAT.

---

Il y a quelque temps, j'écrivais, comme correspondant du Ministère de l'Instruction publique, au Comité des travaux historiques de ce Ministère, et je lui exprimais mes doléances d'archéologue pour ce qui regarde l'Avallonnais. Je lui demandais, en finissant, d'indiquer à nos Sociétés savantes les moyens légaux qui pourraient détourner de nos monuments les injures qui les menacent au grand détriment de notre histoire nationale.

Je citais les faits qui, en peu d'années, ont attristé le pays avallonnais, si pittoresque dans sa nature agreste et dans ses monuments artistiques ou historiques. Le dépouillement qui commence à se faire de ces richesses s'explique facilement : cette région étant la plus visitée doit être la plus exploitée. Mais il faut faire connaître ces méfaits pour les regretter, les condamner et, si possible, en arrêter le cours.

Les ruines du château féodal de Villarnoux, antique demeure de la grande famille des Jaucourt, conservaient encore les pans de mur d'une chapelle du xv<sup>e</sup> siècle. Victor Petit, dans son ouvrage *les Villes et les Campagnes de l'Yonne*, 1882, l'a dessinée en faisant remarquer « le caractère élégant » de ce morceau d'architecture du moyen âge finissant.

Ce vestige a disparu de son milieu : un Avallonnais a fait transporter la porte ogivale, la fenêtre à meneaux et la piscine à Avallon, à sa maison de la route de Lormes dont elles décorent la façade. On peut se consoler en pensant que le temps aurait fini par faire tomber ces débris intéressants qui, du moins, auront leur conservation assurée non loin de leur lieu de provenance.

Un second fait semblable au premier s'est produit pour

une maison du xvi<sup>e</sup> siècle à Coutarnoux, que Victor Petit a figurée de même à cause de « son caractère monumental ». Le petit édifice était enrichi de plusieurs statues en pierre placées dans des niches sculptées. Les statues ont pris le chemin de Marcilly, près de Provency, ancienne abbaye où le propriétaire, homme de goût, leur a donné une place d'honneur à la façade principale du vieux manoir. Deux autres statues, sans tête, ont été recueillies au musée de Saint-Jean-les-Bonshommes. On éprouve un regret de trouver la maison décorative de Coutarnoux dépouillée de ses statues, et c'était tôt ou tard le sort qui lui était réservé; mais on aime à voir qu'un sentiment d'estime pour ces antiquités a été le mobile du déplacement et qu'elles n'ont pas quitté le pays.

Il en est tout autrement du fait arrivé l'année dernière, à Cussy-les-Forges, à 10 kilomètres d'Avallon, sur la route nationale de Paris à Lyon. On admirait, en face de l'église, une maison qui contrastait agréablement avec les bâtiments voisins. C'était, en partie, un ancien hospice ou Maison-Dieu qui avait conservé sa grande porte ogivale ornementée avec sa fenêtre du xv<sup>e</sup> siècle et une autre fenêtre de la Renaissance. Victor Petit n'a pas manqué de figurer cette porte.

Or, un jour, un voyageur en automobile remarquant ces motifs d'architecture donna l'ordre à un antiquaire de Semur d'en faire l'acquisition. Il paya le prix que valait la maison entière, et l'on démolit avec soin la porte ogivale et la fenêtre Renaissance pour les expédier à un riche amateur des environs de Paris qui en a décoré sa villa.

C'est donc ici une perte totale et, qui plus est, un exemple de trafic qui peut devenir funeste à l'Avallonnais en lui ravissant cette parure d'antiquités dont il était fier. Cette prévision n'est point chimérique, car tout dernièrement on voyait une affiche, dans la région, où étaient à vendre une cheminée Renaissance ornée de onze médaillons et une margelle de puits, de la même époque, bien connues des archéologues, au moins par les dessins de Victor Petit. Et ces reliques du passé viennent d'être vendues pour aller on ne sait où, en Amérique peut-être.

Faut-il rappeler le sauvetage de l'ancien prieuré de Saint-Jean-les-Bonshommes, de l'ordre de Grandmont, fondé par les sires de Montréal auprès de Sauvigny-le-Bois. Le propriétaire allait vendre à un entrepreneur les belles pierres d'appareil de la chapelle, du réfectoire et de la salle capitulaire, quand, sur

les instances de M. l'abbé Giraud, la Société d'études d'Avallon, avec le concours de l'Etat, en fit l'acquisition. Le Ministère des Beaux-Arts a classé ce monument et, par deux allocations, a pourvu déjà aux réparations urgentes. Ce très rare représentant des colonies agricoles religieuses, amplement figuré par Victor Petit, s'est transformé en musée lapidaire. On vient le visiter, l'étudier, l'admirer et personne n'y touchera plus.

Sans s'éloigner beaucoup de l'Avallonnais, on trouverait des exemples aussi tristes de ce dépouillement que seul, autrefois, le temps amenait insensiblement et qui est aujourd'hui le fait de l'homme. Il y a, près du château de Fulvy, un lieu dit l'Ermitage où s'élevait une grande chapelle du XIII<sup>e</sup> siècle. Sa façade était ornée d'un sujet assez commun, mais bien exécuté : le couronnement de la Vierge. Le propriétaire, un homme instruit pourtant, ayant besoin de matériaux de construction pour sa ferme, fit démolir cette façade et vendit le beau motif décoratif à un étranger dont l'adresse n'est pas connue.

Nous aurions une chronique aussi pénible à écrire si nous allions à Noyers, petite ville autrefois d'un grand renom et qui reste, par ses maisons, un véritable musée d'antiquités trop ignoré des archéologues, mais trop connu des marchands. C'est ainsi qu'une petite porte ancienne a déjà été enlevée par eux; et de combien d'autres antiquités ils ont sollicité la vente : une porte semblable à la première, les deux côtés de l'angle d'une maison en bois dite la Maison des Métiers, à cause de statuettes d'artisans, une façade entière d'une maison pareille, couverte de sculptures d'ornement, ont été l'objet d'offres répétées.

Je pourrais mettre des chiffres à presque tous ces marchés ou ces offres que je viens de citer, mais ce détail serait peu utile. Ce qu'il faut retenir, c'est que l'intérieur des maisons ayant été dépouillé de sa parure d'antiquités, l'amateur s'attaque à la maison elle-même. Les marchands, à qui l'on ferait une injure de douter de leur patriotisme, se mettent cependant à satisfaire à des projets qui vont contre le culte de la petite Patrie.

A ces faits regrettables, il faut en ajouter un qui mérite plus que les précédents d'être déploré, car on ne lui trouve aucun des motifs qui feraient pardonner aux autres ravisseurs, puisque l'édifice a été détruit, et sans raison plausible.

Les autres étaient, en somme, les amis du passé et, à leur manière, des conservateurs de la relique historique; mais ici, quel nom donner aux destructeurs ?

Il s'agit de la petite chapelle dite de Notre-Dame-du-Faubourg, à Noyers, assez récente et très modeste de construction, mais très ancienne par son emplacement; elle demeurait comme le témoin du premier hospice de la ville. C'est à ce



titre qu'on peut parler de sa destruction, car c'est le rôle protecteur d'une Société d'histoire et d'archéologie de prévenir la ruine qui menace le monument artistique et aussi bien l'édifice rappelant des souvenirs historiques. Et, quand même le mal serait accompli, elle doit montrer le tort moral qui est fait à l'histoire d'un pays et s'efforcer, en profitant d'une aussi triste circonstance, de former l'éducation publique.

Un de nos collègues nous a fait récemment émettre le vœu que les Conseils municipaux fussent sollicités de recevoir le Bulletin de la Société dont la mission est d'écrire l'histoire de la petite patrie qu'est le département. Ce vœu répond tout à fait à la pensée du Ministre des Beaux-Arts qui s'offre de

classer tous les monuments et objets intéressants. Aujourd'hui, le classement peut atteindre les édifices qui sont simplement un document historique, car on en vient à classer les grottes, les vieux chemins, les pierres de souvenirs des époques reculées et jusqu'aux sites pittoresques.

C'est de ce titre historique que se réclamait la Chapelle-du-Faubourg dont le Conseil d'administration de l'hôpital a ordonné la démolition malgré l'avis contraire, motivé, de notre collègue, M. Ernest Petit, l'éminent historien de la Bourgogne et des sires de Noyers, avis que le colonel Gelez eût certainement partagé, lui qui a réuni en dix volumes de copies toutes les chartes de la ville, avis d'ailleurs qu'un des administrateurs voulait faire partager à ses collègues en proposant la consultation d'une Société archéologique.

Chose singulière ! Le mouvement éclairé qui porte les esprits à la conservation et à la restauration des antiquités n'est pas inconnu à Noyers. Les propriétaires des tours de l'enceinte ont consenti au classement de ces édifices. La Municipalité doit bientôt rétablir dans son style primitif le couronnement d'une de ses portes de ville, et elle entretient un musée d'antiquités. Or, voici que d'une main, les administrateurs vont restaurer un monument de la défense de leurs anciens seigneurs, tandis que de l'autre ils viennent de détruire un témoin de leur bienfaisance.

L'humble chapelle Notre-Dame, si l'histoire eût été consultée, avait tous les droits à la vénération que mérite un passé glorieux (1). Elle marquait, avec le Prieuré encore debout, la place du premier groupement de maisons qui devint Noyers. Elle rappelait, par l'hospice qu'elle desservait, l'origine des établissements charitables. Elle évoquait les souvenirs de leurs fondateurs, des Mile de Noyers, qui étaient de preux chevaliers et, en même temps, des initiateurs, car les Nucériens obtenaient d'eux leurs franchises vers 1200, en même temps qu'Auxerre et Tonnerre.

Noyers remonte à l'époque gallo-romaine, et les vestiges de ses villas qu'on trouve dans les champs appelés : « les Terres des Ecuyers », près du Faubourg, indiquent le point de départ de la petite cité. De là, le nom de Noyers-Ville que l'on

(1) Voir sur Noyers : Guérard, *Noyers et ses seigneurs*, Annuaire 1854; Ernest Petit, *Les Sires de Noyers*, Bull. de la Société, 1874; Challe, *Archives de M. Gelez*, même bulletin, 1860.

donne à cette partie *extra-muros*, par opposition à Noyers-Bourg qui est le groupement renfermé dans l'enceinte.

La ville primitive était donc située tout à l'opposé du château de la ville actuelle, la population ayant été attirée par les nombreuses sources qui sortent du pied de la côte. Après les grandes invasions des Barbares, les quelques habitants échappés au massacre s'établirent au même endroit. Une église s'éleva, et il y eut une paroisse dont l'église s'appela, au XI<sup>e</sup> siècle, un prieuré parce qu'elle était desservie par des religieux. Or, toute paroisse un peu importante avait son hospice ou Maison-Dieu.

Après Charlemagne, dont la main ferme assurait la paix, les Normands se ruèrent sur la France et chaque ville dut se défendre. Le donjon de Noyers, bâti sur la côte abrupte, au nord, dominant la rivière, devint une forteresse, et les habitations vinrent, de préférence, s'établir sur les flancs de la colline ainsi protégée : ce fut la deuxième ville. Mais la population s'augmentant, le centre des maisons se déplaça encore, et une troisième ville se forma peu à peu dans l'anse du Serain. Hugues de Noyers, évêque d'Auxerre, en l'absence de son frère aîné parti à la Croisade, agrandit le château et en fit une des plus fortes places du royaume. Il construisit en même temps l'enceinte de la nouvelle ville avec ses portes et ses tours.

On admirera sans doute, à Noyers, sa belle église du XV<sup>e</sup> siècle (1489) qui remplaça l'église paroissiale du prieuré trop éloignée. On admirera son enceinte encore flanquée, en partie, de ses tours et de ses portes, en formant le vœu que cette parure antique, déjà bien diminuée, demeure intacte. On verra avec intérêt son hospice dont la fondation, dans un autre emplacement, est due à l'abbé de Selles et remonte à 1649.

Toutefois, le regard de l'historien s'arrête avec complaisance sur ce faubourg qui fut le berceau du bourg primitif. Là, se sont établis les plus lointains ancêtres; là fut la paroisse mérovingienne groupée autour de la petite église; là, enfin, s'éleva le premier asile offert aux infortunés. Cet ancien hospice est déjà mentionné en 1299; il est régi par deux administrateurs, et son gouverneur, à cette date, est Roger de Chassignelles. Les souvenirs de Noyers à son origine sont concentrés là, et l'église du prieuré avec la chapelle Notre-Dame étaient les derniers témoins de cette histoire.

L'ancienne église, du XII<sup>e</sup> siècle, se dresse encore au bout du faubourg, sur le bord de la rue, et tout fait espérer qu'elle sera respectée et même entourée d'égards, étant devenue propriété privée. Il y avait autrefois sur le territoire de Noyers douze édifices religieux, et la modeste chapelle qui restait seule de cet héritage des siècles vient de disparaître à son tour.

Elle appartenait à la Fabrique de la paroisse, mais après la séparation elle avait été attribuée à l'hospice. C'était une petite salle voûtée en pierre et en berceau, sans caractère architectural au dedans comme au dehors. On y voyait un autel simple, surmonté d'une grande statue en pierre de Notre-Dame. Les gens du faubourg et de la ville y venaient faire leurs prières et entendre la messe une fois la semaine. La statue a été remise à la descendante d'une famille qui entretenait l'oratoire. Jusqu'à la Révolution, cette chapelle servait à l'ancien hospice qui comprenait alors quatre chambres occupées par des femmes et jouissait d'un revenu de 500 livres.

La démolition faite précipitamment d'un édifice en bon état qu'une personne offrait d'acheter mille francs, c'est-à-dire deux fois sa valeur, et qu'aucune utilité avouée ne nécessitait, a retenti douloureusement dans les consciences. Mais l'archéologue et l'historien doivent, même après la ruine irréparable, remonter le tort que l'ignorance peut faire au sentiment patriotique.

A cette occasion, on doit faire remarquer une anomalie dans la législation qui protège les documents de l'histoire. S'il se trouvait aux archives de la mairie de Noyers la charte, parchemin ou papier, relatant la fondation de la Chapelle du faubourg, elle ne pourrait pas être détruite ou détournée sans que le délinquant ne fût poursuivi. Or, ce n'est pas la charte de fondation, c'est l'édifice lui-même qui est livré à la pioche des démolisseurs; et cela peut se faire sans qu'aucune autorisation soit requise. N'est-il pas bon de montrer ici que le monument historique est autrement digne d'intérêt et de protection que le document prouvant son existence.

C'est tout autre chose que l'estime du passé réclamait pour renseigner l'étranger et instruire même les habitants sur l'histoire de leur pays. On eut dû mettre sur cette chapelle une plaque commémorative rappelant ces trois faits importants : le plus ancien bourg et la première paroisse établis là; le plus

ancien hospice qui avait été fondé à côté de cette chapelle; les institutions défensives, administratives et bienfaitantes du passé qui étaient l'œuvre des Mile de Noyers, d'une famille qui avait joué un rôle important dans la Bourgogne. Mais puisque la petite chapelle n'est plus là pour raconter ces faits mémorables, on les voudrait voir relatés sur le mur de l'église du Prieuré.

Disons, en finissant, que les petites villes ayant un passé ne doivent pas rester ignorantes du progrès qui s'accroît dans le sens de la conservation. Autrefois, on ne considérait dans l'édifice, le meuble, l'ustensile, que l'intérêt artistique. On disait : c'est un objet d'art, protégeons-le. Un pas de plus, décisif, a été fait; on recherche maintenant quelles attaches le monument, le meuble, le bout de papier même ont avec l'histoire générale ou locale, et l'on dit : c'est un document historique, gardons-le.

C'est ainsi qu'on peut voir au Musée Carnavalet, de la ville de Paris, des objets les plus disparates, les plus futiles conservés avec soin dans des vitrines. Vous trouvez un papier jauni avec fleurs de lys à côté d'un autre papier avec le bonnet phrygien. Toutes ces choses sont respectables, elles ont reçu le sceau de l'histoire, et ce n'est pas impunément qu'on les soustrairait. Il y a, concourant au même but, une Société dite du Vieux-Paris qui veille à la conservation de toute demeure historique ou pittoresque; et cette Société lutte parfois vaillamment contre l'Administration pour lui arracher quelque lambeau de l'ancienne cité.

La Société des Sciences de l'Yonne a le même devoir à remplir; elle mériterait de s'appeler la Société de la Vieille-Bourgogne si elle savait faire entendre aux moindres bourgades qu'elles doivent marcher sur les pas de la capitale et ne pas laisser perdre une miette de leur héritage historique.

Le Ministère des Beaux-Arts, qu'on pourrait croire occupé seulement à la conservation des grands monuments, s'inquiète aussi bien des moindres productions de l'esprit humain à toutes les époques. Un fait arrivé chez nous, à Sépeaux, le dit éloquemment. Il existait à côté du village une grande borne brute, un menhir, que l'on regardait comme un monument des précurseurs des Gaulois. Le propriétaire voulait démolir cette pierre pour ses besoins quand l'ordre lui vint du Ministère de respecter ce souvenir des vieux âges, sous menace d'expropriation. Malheureusement, le marteau



alla plus vite que la plume et le monument préhistorique, respecté durant des milliers d'années, a succombé au xx<sup>e</sup> siècle.

C'est ainsi que les uns, dans leur ignorance, ne songent qu'à détruire, et les autres, dans leur admiration passionnée, veulent nous dépouiller. Ne sait-on pas que la maison de Jeanne d'Arc faillit être achetée par les Allemands lors de l'invasion de 1814, et, dernièrement, un Américain faisait des offres séduisantes pour obtenir une lettre de l'héroïne. Les étrangers nous donnent des leçons dont nous devons profiter pour nous remettre à aimer la Patrie dans les moindres souvenirs de son histoire.

Citons, en terminant cette triste revue de nos deuils, les paroles que M. Babelon, de l'Institut, faisait entendre à la séance de clôture des Sociétés savantes devant M. le Ministre de l'Instruction publique :

« Qui de nous, disait-il, n'a été frappé de l'ignorance absolue des classes populaires et même des hommes instruits en ce qui concerne le passé de leur village, des vieux monuments à l'ombre desquels s'écoule leur monotone et routinière existence.

« Au moment où une foule de monuments de toutes sortes se trouvent confiés à la garde publique, au moment où le Ministère en poursuit avec plus d'ardeur que jamais le classement, vous devez prendre à cœur de devenir les collaborateurs de cette grande mesure préservatrice, mais surtout en faisant pénétrer dans les milieux populaires le respect archéologique qui sauvegarde et protège mieux que toutes les mesures administratives. Vous ferez œuvre saine et patriotique en instruisant les populations des souvenirs qui s'attachent aux monuments même les plus humbles. Vous éveillerez ainsi dans leurs âmes le sentiment de la réelle beauté et vous relèverez la notion de la tradition ancestrale, fondement de toute nation civilisée. »

L'éminent savant voulait qu'on apprît au futur instituteur la science du passé, et que l'enfant des écoles connût l'origine de ces monuments auxquels s'attache la vie des ancêtres, afin que tout leur fit aimer le village, le bourg, la petite Patrie.

C'est parce que j'ai entendu et goûté ces paroles, comme délégué de la Société, que j'ai cru utile d'entretenir nos collègues des deuils de l'archéologie. J'ai obéi en cela à la recommandation de ce maître au cœur français. Je suis même sim-

plement l'écho du Ministre de l'Instruction publique, M. Maurice Faure, qui adressa une circulaire aux recteurs de l'Académie prescrivant pour les écoles primaires : l'étude de la région, la formation de cartes du territoire, le choix pour la bibliothèque communale de livres parlant des hommes et des choses du pays, invitant les instituteurs, même avec l'appât de récompenses, à écrire l'histoire du village.

Mais, pour la Société, de nouveaux devoirs s'imposent en face des dangers qui menacent nos antiquités nationales. Sans avoir de titre officiel, nous pouvons agir, c'est-à-dire renseigner l'administration et réclamer son intervention, sûrs que nous sommes de trouver des autorités qui nous en seront reconnaissantes.

Pour le cas qui vient d'être signalé en dernier lieu, nous ne pouvons plus même, comme le faisait la Société d'études d'Avallon, la veille de la destruction, tenter une démarche auprès des chefs de l'Administration. Mais nous pouvons cependant manifester nos regrets et, selon le vœu du Ministre et des maîtres de l'archéologie, rappeler sans cesse à tous que nous sommes à une époque où le respect des vieilles choses est remis en honneur pour l'éducation des classes populaires et pour le profit de notre histoire nationale; car selon de Montalembert : « Ce sont les longs souvenirs qui font les grands peuples. »

---